

## COMPTE-RENDU CAPD classe exceptionnelle du 14 juin 2018

*Présents : Madame Remer DASEN, Madame Charbonnier IEN adjointe, Madame Charkaoui et Madame Milet du service DIPER, Pierre Genet pour le Se-Unsa et Karen Ansberque en qualité d'expert pour le SE-Unsa,*

### **1. Promotion au grade de la classe exceptionnelle au 01 septembre 2018.**

Deux viviers coexistent :

- le vivier 1 qui nécessite d'être au 3<sup>ème</sup> échelon de la Hors-classe ainsi que 8 années de fonctions particulières. L'inscription dans ce vivier se fait sur demande de l'intéressé(e) .
- le vivier 2 ne nécessite aucune démarche l'inscription est automatique.

**Pour le vivier 1 :** 41 promus au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (pour rappel l'an dernier 37 promus) avec pour règle de départage :

- Ancienneté dans le grade.
- Ancienneté d'échelon.
- AGS.

**Pour le vivier 2 ;** contingent de 9. 21 collègues sont inscrits au vivier 2, 12 de ces derniers sont aussi inscrits au vivier 1 et sont promus dans le vivier 1. Il reste donc 9 personnes dans le vivier 2 qui sont promus. Tout le vivier 2 est donc promu.

VOTE : POUR du représentant du Se-Unsa.

### **2. Tableau d'avancement accès échelon spécial à la classe exceptionnelle.**

Cet accès est conditionné par 3 ans d'ancienneté au 4<sup>ème</sup> échelon de la classe exceptionnelle au 31/08/2018. L'inscription est automatique.

Cet avancement n'a pas été observé ce jour car le contingent académique n'a pas encore été ventilé.